

RÉCLAMATION RELATIVE À L'APPLICATION D'UN FPS (FORFAIT DE POST STATIONNEMENT)

INSTRUCTIONS

Remplir et retourner uniquement le présent formulaire ainsi que les pièces obligatoires demandées dans la notice. Vous devez joindre des copies complètes et lisibles de tous ces documents.



Vous pouvez faire votre RAPO en ligne à l'adresse suivante :

<https://saint-etienne.usager.tefps.fr>

OU

FORMULAIRE À ADRESSER PAR LETTRE RECOMMANDÉE AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION (LRAR) À :

Ville de Saint-Étienne
Direction Police et Sécurité Civile Municipales – Service RAPO
BP 503 42007 Saint-Étienne Cedex 1

DEMANDEUR

NOM PRÉNOM

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE PAYS (SI ÉTRANGER)

VOUS ÊTES (cochez la case de votre choix) : ☐ Le titulaire du certificat d'immatriculation ☐ Le locataire figurant sur le certificat

☐ Le nouvel acquéreur du véhicule

☐ Le cas échéant, une autorisation du propriétaire avec nom, prénom et adresse de la personne habilitée par le demandeur pour faire le RAPO :

INFORMATIONS RELATIVES AU FPS (FORFAIT DE POST STATIONNEMENT)

N° DE FPS 214 202 186 000 18

SI MINORÉ PAYÉ COCHEZ LA CASE ☐

Pour la suite de la procédure merci de nous communiquer les informations suivantes : TÉLÉPHONE

COURRIEL :

MOTIFS DE CONTESTATION

COCHER LA CASE CORRESPONDANT À VOTRE CAS		MOTIF DE CONTESTATION DE L'AVIS DE PAIEMENT DU FORFAIT POST-STATIONNEMENT (FPS)	
1	☐	J'ESTIME AVOIR PAYÉ	- Ticket payé à l'horodateur - Paiement par whoosh non pris en compte - Abonnement résident non pris en compte - Abonnement professionnel non pris en compte
2	☐	J'AI CÉDÉ/VENDU MON VÉHICULE	- Véhicule vendu
3	☐	DISPENSE	- Carte PMR/CMI apposée sur le véhicule non prise en compte - Véhicule de service public sérigraphié non pris en considération - Caducée original professions médicales non pris en compte
4	☐	VÉHICULE DÉTRUIT	- Véhicule détruit
5	☐	VÉHICULE VOLÉ	- Véhicule volé
6	☐	USURPÉ	- Usurpation de plaques
7	☐	AVIS DE PAIEMENT INVALIDE	- Erreur d'identification du véhicule - Montant du FPS - FPS précédent non expiré - L'adresse du lieu de stationnement est erronée ou imprécise - Erreur sur le numéro d'immatriculation - Erreur sur la marque ou le modèle
8	☐	AUTRES	- Zone de stationnement non payante - Période de gratuité - Pas de signalisation mentionnant le stationnement payant - Dysfonctionnement du lecteur de carte bancaire de l'horodateur - Dysfonctionnement du paiement par pièces sur l'horodateur - Autre :

EXPOSÉ SYNTHÉTIQUE DES FAITS ET DES RAISONS DE LA CONTESTATION

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

PIÈCES OBLIGATOIRES A JOINDRE SOUS PEINE D'IRRECEVABILITE

- Copie de l'avis de paiement contesté
- Copie du certificat d'immatriculation du véhicule objet de l'avis de paiement contesté
- **Uniquement si le cas 2 du tableau a été coché** : Copie de la déclaration de cession du véhicule et de son accusé d'enregistrement dans le système d'immatriculation des véhicules
- Toutes autres pièces justificatives permettant de traiter le recours
- Une autorisation du propriétaire avec le nom, prénom et adresse de la personne habilitée par le demandeur

REMARQUE : LA NOTICE D'INFORMATION DÉPOSÉE SUR VOTRE PARE-BRISE NE PERMET PAS DE FAIRE VOTRE RECOURS

FAIT LE À

Signature du demandeur (ou de la personne habilitée) :

IMPORTANT

L'envoi du présent recours n'interrompt pas le délai de paiement du forfait de post-stationnement indiqué au dos de l'avis de paiement contesté.

La décision de rejet peut être contestée dans le délai d'un mois devant la commission du contentieux du stationnement payant (CCSP), sous réserve du paiement préalable du montant du forfait de post-stationnement.